

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

OBJET
N°2022-12-8

Renouvellement d'une ligne
de trésorerie

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mme USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 15 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 décembre 2022.

Le Maire,



Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 200 000 € (Deux cent mille euros) dont les conditions sont les suivantes :

Taux : ESTER flooré augmenté de 0,90 %

Intérêts : les intérêts sont décomptés mensuellement sur la base d'une année de 360 jours, compte tenu du nombre exact de jours courus entre les dates de versements de fonds et les dates de remboursement.

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Durée : 31/12/2023

Frais de dossier : 250 € prélevés en une seule fois



Commission de non utilisation : 0.20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen, périodicité identiques des intérêts.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20221212-2022_12_8-0